

Le 20 novembre 2009

L'Honorable Jim Prentice  
Ministre de l'Environnement  
Gouvernement du Canada  
Les Terrasses de la Chaudière  
10, rue Wellington, 28<sup>e</sup> étage  
Gatineau (QUÉBEC)  
K1A 0H3

**OBJET : 15<sup>e</sup> Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), du 7 au 18 décembre 2009, à Copenhague (Danemark)**

Monsieur le ministre Prentice,

Nous sommes extrêmement préoccupés par les déclarations que vous et le premier ministre avez faites au cours des dernières semaines, indiquant l'hésitation de la part du gouvernement du Canada d'aller de l'avant à partir du Protocole de Kyoto. Les yeux du monde entier seront rivés sur Copenhague le mois prochain, et les 600 000 Canadiennes et Canadiens représentés par le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) s'attendent à ce que votre gouvernement fasse preuve d'un véritable leadership dans la négociation d'un accord avec les gouvernements de partout dans le monde. Malgré le contexte actuel de la crise économique et financière mondiale qui s'aggrave, les gouvernements doivent conclure un accord sur les changements climatiques afin de succéder au Protocole de Kyoto actuel d'ici la fin de 2009; un accord qui placera notre monde sur une voie de protection de nos sociétés, de son environnement et des générations à venir.

Promouvoir de véritables mesures sur les changements climatiques est une priorité pour nos membres. En ce sens, le SCFP enverra six personnes déléguées à Copenhague dans le cadre de la plus grande délégation syndicale internationale à la conférence.

En préparation pour la conférence à Copenhague, nous aimerions organiser une réunion afin de souligner nos objectifs pour COP15 et pour partager avec vous le programme que la Confédération syndicale internationale (CSI) prépare.

.../2

Le SCFP est affilié à la CSI qui représente 170 millions de travailleuses et travailleurs au sein de 312 organisations affiliées dans 157 pays et territoires. Les propositions de la CSI permettraient de faire avancer les intérêts de tous les pays partout dans le monde et de contribuer à régler bon nombre des défis urgents que posent les changements climatiques et les mesures sur les changements climatiques.

Plus précisément, le mouvement syndical international demande aux gouvernements :

**1. D'appuyer un accord ambitieux, ayant force exécutoire et qui est équitable, à Copenhague, qui établira la base pour les réductions des émissions à moyen et à long termes et pour une adaptation durable des conséquences des changements climatiques dans les pays en développement.**

Les syndicats ont pris un engagement de soutenir des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans les pays développés, combiné à des mesures efficaces pour réussir à réduire les émissions de GES ou à en contrôler les augmentations afin d'amener le développement à faible teneur en carbone dans les pays en développement. Nous demandons que les stratégies d'adaptation soient bien financées et qu'elles ciblent les communautés vulnérables, et nous demandons que la recherche, le développement et le déploiement de nouvelles technologies vertes soient augmentés. Nous croyons que c'est une période cruciale pour saisir l'occasion de réparer et de rebâtir les économies nationales sur la base d'un investissement responsable du point de vue social et environnemental qui peut créer des emplois, stimuler la croissance économique et réduire les émissions de GES. Nous vous invitons à consulter la déclaration ci-jointe adoptée par la Confédération syndicale internationale pour COP15 : <http://climate.ituc-csi.org>

**2. De voir à ce que le nouvel accord maintienne la demande pour une « transition juste pour les travailleuses et travailleurs qui crée des emplois décents et de qualité », comme ce qui apparaît dans la version actuelle, sous le paragraphe 9 de la Note libre n° 43 sur la vision partagée.**

On donnera forme à la réunion de Copenhague avec des discussions politiques clefs où de nombreuses propositions présentement sur la table pourraient être retirées. Si l'accord conclu à Copenhague est d'envoyer un message de justice sociale aux travailleuses et travailleurs de partout dans le monde afin d'obtenir leur appui pour la transformation nécessaire et d'une grande portée qui est requise, ce texte sur la transition juste doit être conservé.

Le texte de négociation actuel stipule :

Paragraphe 9 – Note libre n° 43 (« Vision partagée de l'action concertée à long terme ») :

*« Réaliser que l'harmonisation du développement durable tout en traitant des changements climatiques et des demandes pour une utilisation plus équitable des ressources atmosphériques mondiales nécessite un changement de paradigme qui ajuste les modèles de croissance économique mondiale vers un développement durable et résilient sur le plan climatique, basé sur des technologies innovatrices et une production et une consommation plus durables, **tout en assurant une transition juste de la main-d'œuvre qui crée des emplois décents et de qualité, et cherche une participation active de toutes les parties concernées (...)** ».*

Les notes libres présentement sur la table mentionnent deux autres aspects clefs du cadre de « transition juste » qui devraient être appuyés :

- La deuxième référence faite à la « transition juste », au paragraphe 7 de la note libre n° 44 (« Les conséquences économiques et sociales des mesures d'intervention ») :

*[Les parties reconnaissent l'importance d'éviter et de minimiser les conséquences négatives des mesures d'intervention sur les secteurs social et économique, favorisant une transition graduelle et juste dans les secteurs les plus affectés, la création d'emplois décents et de qualité, et de contribuer à bâtir de nouvelles capacités pour les emplois liés à la production et aux services.]*

- La référence à la formation des travailleuses et travailleurs dans la discussion sur le transfert technologique (2b, page 19, note libre 47, « Plaque tournante et corps de la technologie climatique »).

*« Procurer des programmes de formation, d'information et de développement de la main-d'œuvre afin de bâtir et de renforcer la capacité interne des pays émergents à identifier des options technologiques, à faire de choix technologiques et à utiliser, maintenir et adapter des technologies, y compris par le biais de la formation des formatrices et formateurs et de la formation technique et professionnelle en milieu de travail. »*

**3. D'ajouter une définition de « parties concernées » ou de « société civile », selon les définitions adoptées de l'Agenda 21, comme moyen de reconnaître les syndicats comme des parties concernées pertinentes de cette discussion. Dans « l'Agenda 21 », les syndicats sont reconnus comme un des neuf groupes majeurs qui sont primordiaux dans le processus décisionnel d'un développement durable.**

En plus de notre demande d'avoir une réunion afin de souligner la participation du SCFP, nous serions très heureux d'animer une discussion sur la position syndicale entre la délégation du Canada aux négociations de la CCNUCC et les experts du changement climatique du mouvement syndical national et international.

Nous vous demandons d'examiner attentivement cette lettre et d'appuyer ses propositions dans les discussions de COP15.

Nous sommes impatients de vous rencontrer en personne afin de discuter d'avantage de cette question.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le président national,



PAUL MOIST

Le secrétaire-trésorier national,



CLAUDE GÉNÉREUX

:jv/sepb 491

c.c.: G. Dupuis; S. Ruffo; D. Burke; M. Butler; P. Beattie; S. Marshall; T. Greaves; J. Swaok; J. Finley;  
A. Pizzino; M. Bélair; D. Letarte; R. Spence; M. Firth; membres du Conseil exécutif national